



Introduction de la recommandation de norme de Reporting

Net Climate Liability – Passif Climatique Net

L'Humanité est à un moment charnière de son histoire. Elle domine sans partage une planète aux ressources limitées, grâce à des outils dont les sources d'énergie actuelles constituent une menace pour son futur.

Les travaux du GIEC ont éclairé nos possibles futurs climats. Suite à la COP21, 183 Etats ont ratifié l'Accord de Paris. Le 6ème rapport du GIEC insiste sur l'urgence et la vigueur des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre à entreprendre.

La mobilisation des États, des Entreprises et le développement de nouvelles technologies appropriées sont des conditions essentielles d'atteinte de cet objectif collectif. *Les Entreprises jouent un rôle déterminant car elles représentent l'essentiel des émissions de GES et concentrent le « Pouvoir-Faire », les « Savoir-Faire » et le « Vouloir-Faire » indispensables à la décarbonation de nos économies.*

LES ATELIERS DU FUTUR (LADF) considère donc indispensable que *toutes les Entreprises de taille supérieure à un seuil de matérialité élaborent dès 2022 leur trajectoire d'émissions de GES à horizon 2030 et – idéalement - 2050* pour en démontrer la maîtrise, et la partagent pour nourrir un dialogue de qualité avec leurs parties prenantes.

Une telle initiative stratégique exige un dispositif à la hauteur de l'enjeu. Soit, comme pour toute initiative stratégique, au moins 4 composantes : Des objectifs quantifiés et calendarisés, un plan d'actions, des moyens financiers et une gouvernance adaptés sont essentiels.

LADF considère qu'une telle initiative stratégique focalisée sur l'impact prospectif Climat doit donc déboucher sur un dialogue de performance de l'Entreprise avec ses parties prenantes, grâce notamment à un *reporting extra-financier* approprié.

Certaines Entreprises sont en avance dans cette démarche, car elles considèrent leur stratégie Carbone comme une source d'avantage concurrentiel. Néanmoins *la dynamique générale est entravée* par au moins 2 difficultés dans un contexte d'interconnexion de notre économie - dans la plupart des secteurs, la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre des uns (fournisseurs et sous-traitants de rangs multiples) conditionne la trajectoire des autres (leurs clients) :

- 1^{ère} difficulté : *Opacité du présent et du futur* : Dans beaucoup de situations, les Entreprises butent sur une insuffisance d'information de leurs fournisseurs, prestataires, sous-traitants sur leur situation actuelle et prospective. L'imparfaite exhaustivité et le manque d'accessibilité des données pénalise leur propre travail prospectif.
- 2^{ème} difficulté : *Fiabilité insuffisante des informations* : Lorsque des objectifs ou trajectoires sont affichés, ils ne sont pas toujours étayés par des programmes d'actions et chiffrages permettant d'évaluer leur fiabilité.

Pour *résoudre la difficulté de l'opacité* des situations actuelles et prospectives des fournisseurs et sous-traitants, un reporting obligatoire Climat le plus étendu possible paraît incontournable. Cela permettra *d'alimenter en inputs* les Entreprises dont la trajectoire carbone dépend de celles de leurs fournisseurs, sous-traitants voire clients,

Cette exigence entraîne la fixation de seuils de matérialité pour respecter le principe de proportionnalité et la capacité actuelle du marché à accompagner les Entreprises.



Pour **résoudre la difficulté de l'insuffisante fiabilité des informations**, LADF considère que toute trajectoire affichée doit être étayée par des éléments qualitatifs et quantitatifs permettant d'en jauger le niveau d'incertitude. L'indicateur synthétique NCL apparaît fournir une excellente synthèse des impacts économiques futurs. La fiabilité des perspectives de décarbonation découlera enfin d'une vérification indépendante et du challenge constructif des feuilles de route par toutes les parties prenantes : clients, actionnaires, collaborateurs, régulateurs, ONG etc...

LADF a approfondi les recommandations TCFD, le cadre de reporting extra-financier annoncé par la commission européenne dans le cadre de la directive CSRD et le projet de normes de durabilité de l'ISSB. Il reconnaît la puissance de ces outils mais considère

- 1 – **Le Climat comme prioritaire**. Placer au même niveau d'urgence les autres domaines du reporting extra financier affaiblira sa puissance au service du Climat,
- 2- **L'impact de l'Entreprise sur le Climat plus important** que l'évaluation des risques auxquels le climat expose l'Entreprise,
- 3 - **Une large discipline collective indispensable** pour consolider nos trajectoires nationales et mondiale à horizon 2030 a minima.

En conséquence, LES ATELIERS DU FUTUR recommande de prioriser un reporting focalisé sur le Climat dont les grandes lignes sont :

- Focalisation sur **l'impact climatique** et la cohérence des actions projetées par l'Entreprise, dans environnement mondial caractérisé par le respect de l'accord de la COP 21 à Paris, soit **un seul scénario** de réchauffement de +1,5°C à horizon 2100,
- Vision **prospective** jusqu'à 2050 avec des jalons annuels jusqu'en 2030, puis quinquennaux jusqu'en 2050,
- Reporting sur **5 composantes** qualitatives et quantitatives clé de cette vision prospective,
- Publication **systématique** en accompagnement des comptes annuels.

S'agissant des Entreprises n'ayant pas défini de programme volontariste de décarbonation sur leur périmètre et celui de leurs fournisseurs, **la trajectoire carbone et le cout à ne pas faire** doivent aussi être évalués et partagés afin que les parties prenantes puissent en tirer les conséquences tant en termes d'inputs Carbone qu'au plan du dialogue stratégique y compris dans la gestion du risque.

Afin de simplifier pour permettre sa généralisation, la norme NCL ne recommande donc pas d'inclure systématiquement dans ce reporting extra financier un objectif d'évaluation des risques climatiques subis (risque physique et risque de transition) selon plusieurs scénarios.

Pour clarifier certains points de mise en œuvre, le « NCL Forum » animé par notre ONG a réuni entre février et avril 2022 des experts de l'accompagnement des entreprises sur la voie de la décarbonation. Des précisions ont ainsi pu être apportées à certaines questions clé que peuvent se poser les dirigeants et équipes en charge de mener à bien une telle initiative stratégique.

Les cabinets Experts ayant participé à ce NCL Forum et que nous remercions chaleureusement:

- Capgemini Invent,
- GreenFlex,
- KPMG,
- TNP Consultants



Norme de reporting « Net Climate Liability» - NCL

Dispositions générales

(Seront complétées par des guidelines spécifiques à certains secteurs, notamment Banques et Asset Owners)

1. Objectifs du reporting NCL

Près de 183 États dans le monde ont ratifié l'Accord de Paris. Cet accord se décline en trajectoires nationales d'émissions de gaz à effet de serre (NDC) régulièrement actualisées et transmises à l'ONU. L'atteinte de ces objectifs exige la mobilisation sans faille des Entreprises et des administrations durant les décennies à venir.

Le reporting Net Climate Liability (ou Passif Climatique Net) est une recommandation de reporting extra financier international visant à sécuriser la trajectoire collective vers la neutralité carbone grâce à un partage suffisant d'informations-clé entre chaque Entreprise et son environnement permettant :

- **d'alimenter suffisamment en données** toute Entreprise dont la trajectoire d'émissions dépend de celles de ses fournisseurs, sous-traitants,
- **d'instaurer un dialogue de performance** entre l'Entreprise et ses parties prenantes au regard de sa trajectoire d'impact sur le climat.

Périmètre des émissions : Partant de la segmentation suivante, par ordre de maîtrise décroissant

Segment 1 : Activités directes y compris filiales incluses dans le périmètre de contrôle, élargies à celle nécessaire des fournisseurs et sous-traitants, (**Scopes 1, 2 et 3 amont**)

Segment 2 : Actifs financiers et participations hors périmètre de contrôle,

Segment 3 : Clients (Scope 3 aval),

cette norme vise en priorité le 1^{er} segment sur lequel le contrôle de l'Entreprise est maximal. Certains principes peuvent également s'appliquer à la gestion de leurs actifs et participations non contrôlées, ainsi qu'à leur contribution à la décarbonation des activités de leurs clients.

Le souci de proportionnalité de la charge de reporting extra financier conduit à admettre que

- S'agissant du 1^{er} segment, le scope 3 amont ne sera pas exigé lorsqu'il représente moins de 20% des émissions du total scopes 1+2+3 amont,
- S'agissant des segments 2 et 3 si l'intégralité des informations n'est pas exigée, les actions mises en œuvre pour abaisser le volume d'émissions de ces périmètres fera néanmoins partie du reporting.

Horizons de projection : Le souci de cohérence avec les trajectoires nationales et internationales exige de clarifier a minima les jalons 2030 et 2050 de la trajectoire d'émissions - éventuellement basés sur l'approche SBTi.

Crédibilité de la trajectoire: L'Entreprise qui s'engage sur une trajectoire ambitieuse de décarbonation devra partager le programme d'actions choisi¹. De tels engagements exigent une

¹ Ce programme de décarbonation s'inscrit dans une démarche volontaire prenant appui sur les obligations réglementaires existantes (réalisation d'un bilan carbone, ...)



validation par sa gouvernance sur base des meilleurs chiffrages possibles, pour tous les périmètres concernés.

Une Entreprise ou un Groupe qui ne se fixe pas d'objectif de décarbonation ambitieux s'expose à des impacts économiques que lui imposeront les environnements de marché (Clients...), réglementaire (taxes, crédits carbonés, coûts de compensation...). Le coût à ne pas faire est une information importante qui justifie une forme spécifique du reporting NCL.

Généralisation et proportionnalité : L'efficacité du dispositif est conditionnée par sa généralisation. L'objectif de proportionnalité de la charge aux enjeux amène à restreindre ce reporting extra financier au périmètre d'Entreprises déterminé sur base d'un critère économique : L'effectif employé.

2. Livrables de la publication NCL

La publication NCL repose sur cinq composants visant à rendre transparente la trajectoire carbone de l'Entreprise et à permettre d'en qualifier le degré de fiabilité. Ces 5 livrables sont quantitatifs ou qualitatifs :

- Trajectoire d'émissions de Gaz à Effet de Serre,
- Programme de décarbonation des activités, le cas échéant
- Impacts financiers de ce programme, ou de l'absence de programme
- Actualisation des cash flows d'impacts,
- Dispositif interne de gouvernance.

2.1 Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre

Que l'Entreprise adopte ou non un objectif de neutralité Carbone nette à un horizon déterminé, le **premier livrable** de ce reporting NCL extra financier est la **formulation précise de sa trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre**, en EQCO₂, validée par les plus hautes instances de gouvernance.

Cette formulation doit préciser a minima

- les périmètres inclus (scopes 1,2 et le cas échéant scope 3 amont)
- son point de départ, les niveaux d'émissions bruts visés en valeur absolue annuellement jusqu'en 2030, puis sur les jalons quinquennaux jusqu'en 2050,
- Les volumes de réduction (removal) ou de compensation (offsetting) prévues en parallèle.

Dans le meilleur des cas, cette trajectoire peut être fixée selon l'approche du standard SBTi.

En sous-produit de ce livrable, l'Entreprise communiquera sur l'intensité carbone de ses produits via le ratio Emissions/Unité d'œuvre facturée. Cet indicateur devra être mis à disposition de tous ses clients pour alimenter leur propre projection de trajectoire d'émissions au titre de leur Scope 3 amont. A titre subsidiaire, elle pourra également produire le ratio Emissions/Chiffre d'affaires par grands segment de produits.

Ce livrable exige la mise en œuvre d'un système de contrôle de gestion des émissions à la fois rétrospectif et prospectif, cohérent avec celui classique, à finalité financière. Il peut s'agir ici d'un investissement significatif mais, pour en mutualiser la charge, les éditeurs d'ERP travaillent actuellement au développement de modules dédiés. Aucune solution open source n'a été identifiée. Quelques bases de données européennes gratuites (ADEME, INIES) proposent des facteurs d'émissions liés aux achats d'origine européenne uniquement.



2.2 Programme de décarbonation des activités

Si l'Entreprise se fixe un objectif de neutralité Carbone totale ou partielle à un horizon déterminé, en cohérence avec sa trajectoire vue précédemment, elle choisit nécessairement un programme de décarbonation de ses activités.

Le second livrable de ce reporting NCL sera dans ce cas la ***présentation de ce programme de décarbonation*** avec une transparence maximale sous contrainte de préservation des avantages concurrentiels de l'Entreprise, sans que ceci ne soit opposable aux réviseurs.

Ce programme sera typiquement constitué des plans d'actions au service de la trajectoire d'émissions pour l'ensemble de ses activités :

De manière transverse :

- Transition énergétique en termes de consommation et de sources renouvelables,
- Optimisation du parc immobilier d'exploitation et de son efficacité énergétique
- Politiques de transport des personnes et des biens,

De manière spécifique pour chacun de ses segments d'activités (non exhaustif) :

- Portefeuille d'activités : Entrées, sorties,
- Portefeuille de produits : Développement, arrêt, évolutions offres et tarifs,
- Conception et Fabrication : investissements, relocalisation, transformation des processus, internalisation, externalisation,
- Politiques vis à vis des prestataires et sous-traitants,
- Distribution : géographies, modalités.

2.3 Impacts financiers spécifiques Climat

Dans le cas où l'Entreprise se fixe un objectif de neutralité Carbone nette à un horizon déterminé, pour permettre à ses parties prenantes d'évaluer la fiabilité de son programme de décarbonation, l'Entreprise devra fournir des informations financières permettant d'y attacher un degré de confiance.

En l'absence de programme exhaustif de décarbonation de ses activités, l'Entreprise devra partager avec ses parties prenantes l'information des impacts financiers résultant de cette stratégie afin de faciliter leur gestion du risque.

Le troisième livrable de ce reporting NCL est donc la ***présentation calendarisée des impacts financiers liés à ce programme de décarbonation ou à l'absence de plan structuré.***

L'horizon de projection sera 2050 dans le cas où l'entité a adopté un programme de décarbonation complet. A défaut, l'année finale sera 2060 afin de mieux capturer la valeur terminale des impacts.

Cette présentation chiffrée contiendra essentiellement :

- Impact sur les charges CAPEX et OPEX résultant directement du programme de décarbonation,
- Prise en compte des charges ou revenus supplémentaires résultant des taxes et crédits carbone applicables à l'activité de l'Entreprise. L'évaluation des revenus et coûts futurs à ce titre sera basée sur les valeurs spots et futures relatives aux instruments liés ou pouvant servir de proxy (ex : Coût du crédit carbone sur le marché réglementé pour approcher les taxes carbonées aux frontières).
- Impact sur les revenus : entrées/sorties du portefeuille d'activités ou de produits. En cas de hausse des tarifs liée aux CAPEX et OPEX nécessaires pour la décarbonation de l'Entreprise,



l'élasticité de la demande devra être prise en compte dans la trajectoire des volumes et spécifiée en justification vis-à-vis des réviseurs,

- Impact sur les marges, spécialement en fonction des décisions tarifaires prévisibles de la part du management de l'Entreprise et en lien avec les anticipations de comportement des clients sus modélisés,
- Prise en compte des coûts de compensation carbone sur la période de projection,

Tous ces effets voulus ou subis doivent naturellement être intégrés dans les prévisions financières de court/moyen terme officielles de l'Entreprise.

2.4 Actualisation des cash-flows spécifiques Climat : La Net Climate Liability (Passif Climatique Net)

A partir de ce chiffrage pluriannuel détaillé, l'Entreprise ou le Groupe sera en mesure de réaliser une consolidation et une actualisation des flux de cash flows nets de chacune des années séparant la clôture du dernier exercice de l'année cible définie ci-dessus.

L'actualisation de cette série de cash flows nets dénommée Net Climate Liability ou Passif Net Climatique constitue le quatrième livrable de la publication NCL.

L'intérêt de cet indicateur est double :

- En interne donner à l'Entreprise et à son top management une évaluation de l'enjeu que représente l'ensemble de son programme de décarbonation, de ses composantes et des risques associés, ou bien du coût d'une stratégie minimaliste,
- En externe, faciliter le dialogue de performance spécialement sur la crédibilité globale de la trajectoire d'émissions, sur la correcte allocation de ressources au sein de l'Entreprise et sur les facteurs de risques :
 - o En cas de NCL faible ou négative, la faisabilité financière du programme de décarbonation confortera sa crédibilité,
 - o En cas de NCL significative, cela signifiera que les autres cash flows générés par l'Entreprise seront indispensables pour équilibrer la transition. Cela peut constituer un facteur de risque méritant approfondissement.
 - o En cas d'absence de programme de décarbonation, la NCL fournira un premier estimateur d'impact de cette stratégie sur la valeur de l'Entreprise.

Il est recommandé que les taux utilisés pour cette actualisation prennent en compte une courbe des taux modérée, comme celle des taux swaps déterminée au niveau européen.

2.5 Gouvernance du programme de décarbonation

Pour sécuriser les phases typiques de toute initiative stratégique :

- conception détaillée et validation par les instances dirigeantes,
 - orchestration des plans d'actions
 - suivi régulier des actions et de leurs impacts
 - réaction en cas d'écart entre prévisions et réalisation,
- un dispositif spécifique de gouvernance doit être mis en place par l'Entreprise.

L'embarquement de l'ensemble du corps social de l'Entreprise est aussi le plus souvent essentiel pour réussir ce type d'initiative. Elle peut faire partie du périmètre de cette gouvernance spécifique.



LES ATELIERS DU FUTUR

De telles responsabilités militent évidemment pour un rattachement de ce dispositif au plus haut niveau exécutif de l'Entreprise ou du Groupe.

La *description de ce dispositif de gouvernance spécifique* constitue le 5^{ème} livrable de la NCL Disclosure.

Les recommandations du NCL Forum :

Recommandation unanime d'un Comité Stratégique dédié à la trajectoire Climat rassemblant des référents clé pour l'initiative, notamment des représentants.

- de la direction générale,
- des directions métiers,
- des fonctions supports,
- de la direction financière,
- de la direction RSE.

Ce comité doit reporter régulièrement au CODIR/COMEX afin de

- Partager les diagnostics,
- Faire valider les grandes orientations,
- Faire valider les plans d'actions et moyens associés,
- Suivre l'avancement du projet.

Zoom Direction Financière : Elle est gardienne de l'élaboration et du suivi budgétaire. Elle devra aussi bâtir et opérer le modèle de suivi prospectif des émissions de GES. Elle co-construit le reporting extra-financier avec la direction RSE.

Zoom Direction RSE : Elle surveille les bonnes pratiques du marché, initie le bilan carbone, orchestre la formation, sensibilisation et anime la démarche auprès des directions. Elle réalise si besoin un apport de méthodologie. Elle co-construit le reporting extra-financier avec la Direction Financière.

Formation et sensibilisation aux enjeux environnementaux des managers : Ces ingrédients de gestion du changement sont essentiels pour motiver l'ensemble des équipes.

Les fournisseurs doivent être embarqués dans ce programme de décarbonation : Plusieurs stratégies sont envisageables, de la revue/notation simple du panel de fournisseur à l'accompagnement étroit pour atteindre la trajectoire que se fixe l'entreprise.

Intégration des objectifs du programme de décarbonation dans les bonus et intéressements individuels et/ou collectifs : Un complément indispensable, fonction de la culture de l'entreprise

Accompagnement externe : Ses avantages : en amont de disposer d'une veille sur les bonnes pratiques du marché, en aval de sécuriser la trajectoire de l'entreprise. Un tel accompagnement ne peut en aucun cas remplacer l'impulsion manageriale qui doit émaner du plus haut niveau de l'entreprise.

Les ordres de grandeur des ressources à prévoir pour un accompagnement externe sur les 4 domaines clé d'une telle initiative (ces fourchettes reflètent la disparité d'activités, tailles, géographies, maturité) :

- Diagnostic et sensibilisation y compris sur le bilan carbone : 3 personnes sur 3 mois environ,
- Conduite du projet et intégration de l'outil de suivi des émissions : 3 à 20 personnes sur 12 à 18 mois (coût d'acquisition ou de développement de l'outil dédié en sus),
- Structuration du contrôle de gestion des émissions : 2 à 4 personnes sur 3 à 8 mois,
- Production du volet Climat du reporting extra-financier : 1 personne entre 1 et 2 mois.



3. Gouvernance et contrôle du reporting NCL

L'efficacité du dispositif étant conditionnée par sa généralisation, ceci milite pour intégrer ce reporting extra financier aux comptes publiés annuellement. Toute communication annexe aux comptes publiés devant être validée ultimement par les Conseils d'administration, ce reporting NCL doit respecter cette gouvernance.

L'objectif de proportionnalité de la charge aux enjeux amènera à restreindre cette exigence à des périmètres d'Entreprises déterminés sur base d'un critère de taille: L'effectif employé.

En toute logique, les livrables de ce reporting étant largement interdépendants, leur approbation par la gouvernance devrait être simultanée. Lorsque ces impacts sont a priori peu matériels, la déconnection dans le temps paraît réaliste.

Il est souligné que ce reporting nécessitera une coordination étroite des directions au sein de l'Entreprise :

- Les dimensions métiers opérationnels et fonctions support nécessaires pour analyser l'existant et imaginer les plans d'actions spécifiques,
- La dimension investissements, potentiellement porteurs d'impacts lourds,
- Les dimensions géographiques pour tracter chacun des pays où le Groupe est représenté,
- La dimension financière pour mesurer finement les impacts,
- La dimension RSE pour benchmarker l'Entreprise ou le Groupe face à ses concurrents.

Les caractères approprié et sincère qui conditionnent l'efficacité prévisible du plan de décarbonation doivent être attestés de manière pragmatique :

- S'agissant des techniques courantes, notamment en lien avec la décarbonation des déplacements, transports, hébergements des biens et des personnes, la production des référentiels techniques généralement admis sur lesquels l'Entreprise a basé ses plans d'actions est suffisant,
- S'agissant de techniques spécifiques au secteur d'activité de l'Entreprise, notamment dans le domaine de la fabrication industrielle, ou de techniques non usuelles que l'Entreprise prévoit de déployer, une revue spécifique de confort est requise. Cette revue sera établie par un cabinet spécialisé en lien évidemment avec les opérateurs du métier au sein de l'Entreprise.

Les chiffrages financiers et les traitements de consolidation et d'actualisation devraient classiquement être revus par les commissaires aux comptes du Groupe.

Les résultats de ces revues seront joints aux livrables de la publication NCL qui doit intégrer la présentation des comptes de l'Entreprise.

La trajectoire d'émissions de l'Entreprise devra aussi être transmise à un organisme de consolidation de type Single Access Point à définir a minima au niveau européen.

Les ressources à prévoir pour la vérification indépendante du reporting Extra financier : 1 ou 2 personnes entre 4 et 6 mois.



CONCLUSION - PROCHAINES ETAPES

1. Remarques de progrès sur ce projet de norme

LES ATELIERS DU FUTUR accueillent avec reconnaissance les remarques et challenges constructifs visant à améliorer ce projet de norme. Les demandes de réunions d'échanges seront prises en considération et traitées avec la meilleure diligence possible (email : contact@futur.green)

Les retours sont particulièrement bienvenus en provenance

- des représentants des pouvoirs publics,
- des groupements représentatifs d'Entreprises (fédérations notamment),
- des auditeurs, autres réviseurs,

Il est important de souligner que cette norme est parfaitement compatible avec

- L'initiative SBT dont l'approche permet de bâtir scientifiquement les 2 premiers livrables NCL que sont la trajectoire d'émissions et le programme sous-jacent,
- Le TCFD report dont l'Entreprise pourra suivre les recommandations pour augmenter la transparence vis-à-vis de ses actionnaires sur son niveau de risque dans différents scénarios - l'indicateur NCL pouvant nourrir ce dialogue

2. Généralisation et proportionnalité

Pour que chaque Entreprise significative puisse bâtir sa trajectoire d'émissions et dialoguer avec ses fournisseurs, elle doit recevoir de ces derniers les inputs nécessaires. Ceci milite pour généraliser à l'échelle européenne et mondiale cette exigence de reporting. *Les Ateliers Du Futur se réjouissent de l'accélération récente des initiatives de l'ISS Board et de l'Efrag en ce sens.*

L'objectif de proportionnalité de la charge aux enjeux amène à restreindre ce reporting extra financier au périmètre d'Entreprises déterminé sur base d'un critère économique : L'effectif employé, cohérent avec l'enjeu relatif aux émissions. En se basant sur le macro-planning suivant

- Semestre 1 : Analyse du bilan carbone de départ, examen des grandes options de trajectoires et de plans d'actions transverses et de chiffrage
- Semestre 2 plans d'actions et chiffrages détaillés par métiers,

il paraît adapté de prévoir un plan de déploiement du type

- Fin 2022 (publication début 2023) : Entreprises de plus de 250 personnes,
- Fin 2023 : Entreprises de plus de 100 personnes,
- Fin 2024 : Entreprises de plus de 50 personnes.

Toutes ces recommandations des Ateliers du Futur seront intégrées dès 2022 à ses contributions suite aux publications des Exposure Drafts relatifs au Climat de l'ISS Board et de l'EFRAG.

La situation d'urgence climatique dans laquelle nous nous trouvons et les risques de dérapage de la trajectoire collective mondiale exigent à l'évidence cet effort collectif de la part de l'ensemble des Entreprises et des pouvoirs publics, conscients de leur responsabilité vis-à-vis des générations futures.